

Annonce du « programme » de la journée, par M. Theron (Proviseur du LP de Samatan), responsable du projet culturel et artistique pour le Gers.

Un mot d'ordre : relancer l'action culturelle et artistique dans le Gers.

Tour de table (présentation de chacun. Tous les établissements du Gers sont représentés : il s'agit essentiellement de documentalistes, de professeurs de français ou d'histoire, et de CPE. Sont aussi présents le directeur du CDDP, la représentante de la division de la scolarité de l'IA, la chargée de mission culturelle de l'IA, le conseiller pédagogique départemental en audiovisuel...).

1. Discours de l'I.A :

Dans le Gers, nombreuses structures culturelles ; foisonnement d'initiatives.

Pour l'I.A, il s'agit de donner un sens à ce foisonnement en plaçant l'action culturelle au cœur de nos priorités, de notre pédagogie.

Volonté de créer pour les élèves un parcours culturel référencé à nos priorités pédagogiques et d'améliorer les performances scolaires par le détour artistique.

L'I.A fait remarquer que c'est à Auch qu'il y a le moins de projets.

2. Discours de Patrick Coste, délégué académique à l'action culturelle :

Petit préambule : P. Coste insiste sur le fait qu'il n'a pas une conception précieuse, puriste, de la culture. Il se veut un homme de terrain, animé par une réflexion qui s'ancre dans la pratique...

a. Qu'est-ce que l'éducation culturelle ? Qu'est-ce qui la « motive » ?

-Préoccupation de la démocratie culturelle ; volonté de restaurer l'égalité culturelle, à tout le moins de réduire les écarts, notamment dans les zones de pauvreté d'accès à la culture.

(N.B : la lettre de mission de Mme Albanel commence par ces mots : « La démocratie culturelle a échoué. ») Attention à l'idée reçue selon laquelle en ville, le tour est joué (à Auch, quelle est la fréquentation effective des lieux culturels, par ex. ?)

-Les élèves manquent souvent d'appétence par rapport à la culture scolaire. L'offre culturelle peut être un appel à la curiosité, un levier pour l'apprentissage (pédagogie du détour).

-Le souhait d'une éducation culturelle peut aussi renvoyer à un vécu que l'on a, à une rencontre personnelle avec l'art, et à la volonté de « partager » ce qui est important pour soi.

Difficulté possible : comment articuler ce vécu (d'ordre affectif) avec un certain nombre d'objectifs rationnels, de cibles ?

Il est de toute façon important de se demander ce qui motive une démarche de projet, de mener une réflexion sur les valeurs (qui peuvent « transcender » un groupe de travail).

b. Question de la méthode : comment développer une action culturelle au sein de l'académie de Toulouse ?

Méthode territoriale, départementale plus précisément, avec un groupe de pilotage dans chaque département.

Composition de ce groupe de pilotage :

-pour le second degré : des personnels de direction, le directeur du CDDP.

-pour le premier degré ; les inspecteurs et conseillers pédagogiques.

Mise en place d'un diagnostic, d'objectifs et d'un plan de formation (en direction des coordinateurs culturels).

c. Les coordinateurs culturels :

Pourquoi des coordinateurs culturels ?

Volonté de limiter la dissémination des pratiques, de progresser dans le dvpt de l'éducation culturelle, de se rapprocher des structures culturelles, de faire une convention-cadre (pour ensuite faciliter le travail des enseignants).

Quelle est la mission du coordinateur culturel ?

Première précision : on n'est en aucune façon dans l'optique d'une catégorie statutaire (donc ne pas attendre de décharge horaire, d'heure supplémentaire).

La définition de notre rôle n'a pas à être donnée car cela dépend de notre propre positionnement et de celui du chef d'établissement (voir avec lui ce qu'on est susceptible de faire dans le cadre de cette mission)...

Q. de notre légitimité dans cette mission, qui se gagne par un certain nombre d'actes ; se faire connaître auprès des collègues, prévoir, éventuellement, un tableau d'affichage pour l'éducation culturelle ; être présent lors des conseils pédagogiques ou des réunions pour le projet d'établissement.

Personne-ressource chargée de relayer l'information et de faciliter la mise en place de projets culturels.

Les contenus possibles de cette mission :

1. Recevoir de l'information ; la dimension de la communication est très importante (s'entendre avec le secrétariat et le chef d'établissement pour être sûr de recevoir toutes les informations culturelles). Lettre d'information culture de la DAC. Connaissance, en somme, de ce qui existe (comme la boîte à outils en culture scientifique). Sur le site de la DAC, conseils pour le montage de projets culturels (+ chargés de mission pour le théâtre, la musique, la lecture, l'écriture...).

2. Etre informé des textes qui régissent le volet culturel.

ex : les B.O qui présentent les ateliers artistiques.

N.B : depuis 2005, un texte officiel pose comme obligatoire la présence d'un volet culturel dans le projet d'établissement.

Penser, aussi, à la mise en place prévue en 2008 de l'accompagnement éducatif (de 16H à 18H), avec trois offres : le soutien, le sport et l'éducation culturelle.

3. Connaître les structures culturelles départementales.

4. Connaître les critères de validation des projets départementaux. Sait-on, par ex., la manière dont les commissions se tiennent à l'IA ?

5. Connaître les orientations des collectivités territoriales.

Bref , connaître un certain nombre de fonctionnements du système..

6. Avoir connaissance de ce qui se passe au sein du collège, ainsi que de ce qui ne s'y passe pas mais pourrait s'y passer. Etre en situation d'écoute. Repérer les collègues avec lesquels on peut travailler, se réunir (après accord du chef d'établissement), construire des projets (piloter un projet qui concerne pls collègues). Etre en situation de confiance avec le Chef d'établissement.

Pour construire un projet :

- Se saisir de l'outil qu'est le projet d'établissement, rédiger le volet culturel.
- Se demander quelle est la place de l'éducation culturelle au regard du projet d'établissement (projet en amont du contrat d'objectifs, qui doit être une émanation de pôles stratégiques dans le projet d'établissement) et des contrats d'objectifs (chaque établissement pste 3 objectifs stratégiques de l'établissement, qui s'appuient sur des indicateurs mesurables ; cf documents d'accompagnement des contrats d'objectifs).

L'éducation culturelle peut être un volet du projet d'établissement ou même, l'un des trois objectifs.

Si l'éducation culturelle apparaît dans le contrat d'objectifs, quid de l'évaluation et des indicateurs chiffrés (sorti du nombre d'élèves qui pratiquent, de la diversité des champs)? (M. Coste s'engage à poser ce problème lors d'une prochaine réunion des I.A. On pourrait cependant supposer avoir des interlocuteurs intelligents, non... ?)

-Respecter la méthodologie du projet (diagnostic, indicateurs...)

Le conseil pédagogique et la réforme engagée avec le socle commun :

Parmi les piliers du socle commun : pilier de la culture humaniste. L'éducation culturelle doit se trouver au cœur des disciplines, dans une démarche de projet.

Avant : les dispositifs culturels, les actions, étaient plaqués, et fonctionnaient comme un complément de la discipline (...).

Désormais, il faut qu'un certain nombre de disciplines s'interrogent sur l'éducation culturelle (ex : quelle place on donne au cinéma ou à la littérature en français, à l'image dans les cours d'histoire ?...). Démarche de projet transversale et transdisciplinaire.

Partir de l'élève et construire une trajectoire culturelle, en mobilisant les enseignants (en 6^{ème}, travail sur l'architecture ; en 5^{ème}, travail sur le regard du spectateur ; en 4^{ème}, travail sur le cinéma)

Mettre en place des espaces culturels dans les établissements scolaires (à 500, 600 euros, cimaises et éclairages corrects) ; la DAC travaille sur la mise en place d'un réseau d'artistes.

Et l'Etat ?

C'est très clair : il y aura moins de financement. A partir de là, il y a deux possibilités : soit on arrête (puisque le nerf de la guerre, ce sont les finances...), soit on se demande quelle place donner à l'éducation culturelle dans ce nouveau contexte.

3. Témoignages de deux coordinatrices culturelles de l'Ariège (les coordinateurs culturels existent depuis 3 ans), documentalistes par ailleurs :

a. Compte-rendu de la coordinatrice culturelle de Pamier (collège de 500 élèves) :

-Elle se définit comme une personne-ressource et comme un relais.

-Projets culturels nombreux fédérant pls enseignants. Projet d'ouverture culturelle, levier de progrès, qui figure dans les contrats d'objectifs.

-Aide à la réalisation des fiches-cultures (aide à la rédaction, au respect des calendriers ; contacts avec les partenaires extérieurs) ; en mars, elle centralise les projets de profs, l'ensemble des fiches-actions.

-Elabore le budget avec le Principal, et fait un bilan pour le Conseil Général.

Difficultés rencontrées :

-l'action culturelle est chronophage...Réunions supplémentaires mal perçues.

-l'exigence d'évaluation (au niveau de l'IA...)

b. Compte-rendu de la documentaliste du collège Pasteur de Lavelanet (collège classé ambition réussite).

-Pas de volet culturel mais un projet culturel qui s'inscrit dans trois axes (l'apprentissage, l'orientation...).

-Pstation de quelques projets : atelier scientifique autour de la météo, défi lecture CM2-6^{ème}, travail avec la fédération des œuvres laïques (lectures par des bénévoles).

-L'Intendante prend en charge les devis, les transports...

-Panneau d'informations +actions qui se déroulent au sein du collège + propositions.

-Mise en ligne de sites intéressants (Arts&cultures, Educ'art...)

c. Pstation d'un projet au lycée de Gramon (?) :

A été créée une association pour faire venir des artistes (options théâtre, et arts-plastiques, je crois, dans ce lycée). Festival avec expositions, spectacles, conférences. partenariat avec le cinéma de Condom. Programmation de 10 sorties culturelles (opéra, cinéma, musée...) pour les élèves d'une classe de 1^{ère}.

Association donc implication des élèves, des profs, des agents de service...

Financement : 1/ 3 l'association (soirée loto, soirée de soutien où se produisent les élèves ou les ateliers du lycée) ; 1/3 l'établissement ; 1/3 les élèves.

(Beau projet mais certaine fatigue de l'enseignante, après 10 ans... Pb du financement)

Deux informations pour clore la matinée :

-Le 27 novembre : présentation, par le département, du projet culturel aux structures culturelles intéressées (pour la finalisation d'un cahier des charges).

-Dans le cadre de l'opération collège au cinéma, promesse d'une formation en direction des professeurs qui encadrent cette action (svt les profs de français, qui n'ont pas spécialement reçu de formation...).

Evocation des clubs-cinéma (comme à Masseube), en « stand-by » pour le moment (plus d'intervenant proposé pour le moment...), alors qu'ils fonctionnaient très bien...

4. L'après-midi, intervention de pls « partenaires » :

- a. Le service de l'action culturelle au Conseil départemental.
- b. Mme Walz (?) : évocation des ateliers artistiques, les conditions de leur validation.
- c. L'ADDA
- d. La conservation départementale du patrimoine et des musées.
- e. Circuits.
- f. Les archives départementales.
- g. Ciné 32.

a. Les structures départementales (collectivités territoriales) :

-Aide auprès des collèges pour la mise en œuvre des projets culturels.

-Aide auprès d'associations qui travaillent en faveur des jeunes.

Conseil régional : soutient, au lycée, les projets d'avenir (soigner le volet pédagogique, le volet financier ; réfléchir au rayonnement du projet dans l'établissement et dans la société civile + implication des élèves et possibilité de s'inscrire dans le Festiv', le festival des lycéens, les 14 et 15 mai).

b. Les ateliers artistiques et scientifiques :

Se rapprocher des chargés de mission de la DAC, pour donner toutes les chances au dossier d'aboutir.

Ce doc., lus par les IPR, est à demander au chef d'établissement. Y réfléchir dès décembre.

La validation des ateliers artistiques :

-double lecture : Education nationale (IPR) / DRAC (conseiller technique)

-projet qui doit être en partenariat avec un partenaire culturel agréé par la DRAC et rattaché à une structure reconnue par la DRAC.

-Compagnie de théâtre : doit avoir une licence professionnelle.

-Budget alloué à l'intervenant : raisonnable (3050 euros maximum). La DRAC subventionne l'association ; le rectorat verse de l'argent à l'établissement qui paie alors l'intervenant. Attention, bien demander le taux horaire de rémunération de l'intervenant (taux horaire brut, toutes charges comprises !)

-Attention au nombre d'élèves : pas plus de 20.

-Hors-temps scolaire (dans le cadre de l'accompagnement éducatif par ex).

-Intervenant : doit faire au moins 36h ; 68HSE pour le prof.

-Bien définir et détailler le projet artistique. En amont, le partenaire doit avoir un projet artistique, être en création (c'est important pour la DRAC). De son travail découlent des objectifs (je dois adhérer à ce projet artistique).

Attention, ne pas partir du programme de français, d'un objectif pédagogique (c'est un des effets de l'atelier, mais pas le point de départ artistique.)

Ex. d'ateliers artistiques validés : écrire au musée / Figures de soi, éclats de l'autre.

Q. à se poser :

-pbtique artistique et pbtique d'enseignement ?

-rôle et place de l'intervenant ?

-spécificité de l'artiste ?

-moyens ? enjeux ? quelle pratiques pour l'élève ?

-projet culturel (on « sort » les élèves) ; inclure une école du spectateur.

La priorité est donnée aux LP, aux zones rurales et aux collèges A.R (cela étant, l'IA a souligné qu'à Auch se fait bien peu de choses).

L'atelier scientifique :

-idem pour le partenaire, mais seule validation de l'EN.

-il ne doit pas forcément durer toute l'année (si demande de 50 H et obtention de 20H, remodeler le projet...).

Ressources : sur le site du rectorat : espace professionnel - ressources pédagogiques- actions culturelles.

Projet Jeunes en librairie : jumelage classe-librairie. Faire remonter la demande. Projet sur quelques heures ou sur pls rencontres.

c. M. Rivière, pour l'ADA 32 (hôtel du département. addagers@cg32.fr)

-S paraadministrative (association + rôle de la collectivité départementale). Créée en 1970. Mission 1^{ère} : dvpt de la musique. Puis de la danse, du théâtre, du cirque, bref, du spectacle vivant.

-Outil de dvpt culturel, qui peut permettre l'émergence et l'aboutissement de projets.

-Vlté de dvper un centre-ressources, des publications, un agenda des manifestations.

-Actions en direction de la formation (pour des encadrants d'atelier de théâtre amateur, par ex)

-Mise en valeur d'actions exemplaires (ex : l'école de musique de Vic Fézensac + chorale du collège : hommage à Compay E Secundo dans le cadre du festival « Tempo Latino »).

-Actions dans le domaine de l'éducation artistique, avec
des ateliers de pratique artistique d'environ 18H.

l'action spectacle à l'école (il s'agit d'accueillir dans l'établissement un spectacle en chantier).

Association en questionnement (sur le sens de l'action culturelle...où allons-nous ? pour qui ? pour quoi ? quel est le positionnement de l'Etat ?...)

d. M.Hu. Conservation départementale du patrimoine et des musées.

Evocation des compétences culturelles attribuées aux communes et aux conseils départementaux lors des lois de décentralisation.

Evocation du statut des musées de France, tenus de proposer un service culturel et éducatif.

5 musées de France dans le Gers : Eauze, Lectoure (archéologie), Condom (et son musée de l'armagnac mal nommé), L'Isle Jourdain (art campanaire), Mirande.

Siège : l'abbaye de Flaran. Production de doc. pédagogiques ; interlocuteur dans l'émergence d'ateliers. Collection de 350 œuvres, du XVI au XXI (paysages, natures mortes, portrait). Projet de rénovation du dortoir des moines.

N.B : possibilité de basculer une expo faite à Flaran dans un établissement.

d. Circuits : association cofinancée par l'Etat, le département, la région et Auch. Scène conventionnée pour les arts du cirque.

Pls actions :

-organisation d'une saison culturelle.

-projets avec des établissements scolaires. ex : 3 spectacles de saison : sorte de mini-école du spectateur + répétitions publiques.

-soutien à la création ; accueil d'artistes en résidence de création.

A partir de 2009 : recherche d'innovation circassien (qui devrait permettre de rencontrer davantage encore les équipes, surtout en cirque, mais aussi en danse ou en théâtre).

-C le projet avec Circuit, réfléchir au choix d'intervenants...

-Ques ressources documentaires.

-accompagnement de dispositifs autres que les dispositifs « labellisés » ; lieu-ressource dès qu'émerge un projet en rapport avec les arts vivants.

e. Les archives départementales (ds le parc du Conseil Général) :

Missions :

- collecte des archives privées et publiques.
 - conservation de la mémoire écrite du département.
 - communication au public ; lieu de recherche.
 - mise en valeur culturelle des collections ; expositions ; conférences. Possibilité d'accueillir des enseignants, de classes. Visite des ateliers (restauration des papiers, des cuirs, numérisation). Service éducatif (voir Jacques « Lapart »). Travail avec l'ONAC (anciens combattants).
- Expos : la grande guerre ; la déportation ; l'Intendant d'Etigny ; le cadastre ; la guerre d'Indochine ; châteaux et vieilles demeures du Gers.

archives32@cg.32.fr

f. Association ciné 32 :

Collège au cinéma + Un film pour tous + projection spéciale possible à la demande des enseignants. Une ambition : devenir un lieu de ressources.

5. Présentation du projet départemental (l'action culturelle et artistique), transmis aux établissements voilà une semaine, par courrier électronique.